

Vieux conduit d'évacuation

Par Mut75, le 10/06/2014 à 18:08

Bonjour,

Nous avons acheté notre appartement en 1983 et il se trouve qu'à l'époque, au niveau de la cuisine (dans la courette intérieure) sortait un conduit d'évacuation (probablement une cheminée au gaz) qui s'appuie toujours de long du mur de l'immeuble et monte jusqu'au toit.

Nous ne savions même pas l'existence de ce conduit (nous sommes au 3e étage sur 6) car il n'y avait plus trace de sortie (ou d'entrée) à l'intérieur quand nous sommes entrés en possession de l'appartement. Le syndic nous demande de l'enlever à nos frais invoquant un risque de chute dans la courette en dessous.

Nous nous étonnons d'être contactés directement.

N'est ce pas à l'ensemble de la copropriété d'engager les frais pour le faire? Il y plus de trente ans que cette chose existe. Evidemment ce n'est pas une cheminée sur un toit, c'est différent et le syndic reste sur ses positions en nous demandant de faire le nécessaire.

Merci par avance pour votre éclairage.

PS : le syndic a changé trois fois depuis l'achat de notre logement et je doute qu'il y ait trace d'une quelconque autorisation de l'époque. Dailleurs, est ce que cela changerait le problème?